

Mesures Agri-Environnementales et climatiques 2020 : c'est parti !

Neuf projets agro-environnementaux sont ouverts à la contractualisation pour la campagne MAEC 2020 (1^{er} avril - 15 mai) dans le département du Gers.

Huit territoires concernent les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques répondant aux enjeux NATURA 2000, zones humides et espèces protégées.

Les projets sont gérés par l'ADASEA du Gers, les 8 territoires concernés :

- ✓ Bas-Armagnac
- Territoires prioritaires CATZH (Cellule d'Assistance Technique Zones Humides)
- Sites NATURA 2000 des Etangs de l'Armagnac, de la Gélise et

Midou-Ludon et leurs zones d'influence

✓ Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou (site Natura 2000 et zone d'influence)

✓ Vallée et Coteaux de la Lauze (Site Natura 2000 et zone d'influence)

✓ Cavités et coteaux en Quercy Gascogne (Site Natura 2000 et zone d'influence)

✓ Zones humides de la Gascogne Toulousaine à l'Isle Jourdain

✓ Préservation des prairies humides et inondables à Jacinthes de Rome (Haute-Garonne, Tarn et Ariège)

✓ Préservation de prairies humides et inondables de la vallée de la Gimone et de l'Arrats

✓ Bassin versant du Gers Auloue

A ces territoires s'ajoute cette année celui de l'Astarac Vic-Bilh sur des enjeux érosion. Le PAEC est porté par les Chambres d'agriculture du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Vous souhaitez renouveler votre engagement de 2015, qui se termine ?

Vous n'avez jamais signé une MAEC mais vous êtes intéressé ?

En fonction des territoires, contactez :

- l'ADASEA du Gers - Tél. 05.62.61.79.50 - site Internet ADASEA - <http://www.adasea32.fr/> ou
- la Chambre d'agriculture du Gers - Tél. 06.62.61.77.13.